



**Séance du Conseil d'arrondissement**

**Mercredi 11 janvier 2023**

**Contact**

Valérie REA

[valerie.rea@mairie-lyon.fr](mailto:valerie.rea@mairie-lyon.fr)

04 72 10 31 05

**Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon**

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – [www.mairie1.lyon.fr](http://www.mairie1.lyon.fr)

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

### Ouverture du Conseil d'arrondissement

#### **Madame Yasmine BOUAGGA**

Bonsoir à toutes et tous, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Je vous souhaite une très belle année 2023 qui sera faite, je l'espère, de rencontres, de partage et d'imaginaire.

Une année de rencontres parce que la richesse de chacun/chacune est à découvrir dans ses ressemblances, ses différences, ce que nous avons en commun, ce qui nous surprend.

Comme l'illustrait la jeune illustratrice, à qui nous avons fait appel pour la carte de vœux, en nous montrant ce qui nous permet de vivre ensemble, de tendre la main, de tisser la ville ensemble.

Une année de partage aussi parce que, dans ce monde fragile, partager ce à quoi on tient est la seule option humainement tenable, celle de la paix et de la justice.

Ici et ailleurs, nous sommes très engagés en solidarité avec les citoyennes et citoyens en lutte pour leurs droits.

Une année d'imaginaire, aussi, parce que c'est ce qui nous ouvre à d'autres possibles, nous permet de nous réinventer, de réparer, de résister.

Alors, je vous donne rendez-vous le samedi 14 janvier à l'école Victor Hugo pour un après-midi de vœux, ambiance kermesse, avec des discours mais aussi des jeux pour petits et grands, ateliers créatifs et réparations, crêpes, gaufres et un bal populaire pour danser, parce que si on danse, ce n'est pas de l'insouciance mais

c'est surtout pour rassembler notre énergie.

L'énergie, nous allons en avoir besoin pour nous mobiliser, pour résister, en particulier face à cet agenda social qui nous est imposé, à cette réforme des retraites annoncée par le gouvernement qui propose de mettre en place des mesures inévitables avec cet allongement de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite.

Une mesure qui est aveugle aux réalités des inégalités d'espérance de vie, selon les milieux sociaux, aux réalités d'espérance de vie en bonne santé – ce qui est, finalement, ce qui compte le plus –, aux réalités du chômage des seniors, aux réalités d'un allongement de fait des durées de cotisation des catégories socio-professionnelles les moins diplômées.

Prétendant s'appuyer sur la valeur travail, le gouvernement ne fait que prolonger une vision datée, anachronique, productiviste du travail.

De ce fait, il invisibilise les inégalités, les précarités, les pénibilités.

Il invisibilise aussi tout ce travail des retraités dans les associations, dans l'aide à la personne, dans la famille en particulier, et dans l'engagement citoyen.

Alors, c'est pour sortir d'un regard sur la performance qui ne contribue pas au bonheur commun, mais au contraire encourage des logiques économiques néfastes que, à la Ville de Lyon, nous nous sommes engagés dans une démarche d'évaluation des politiques publiques qui s'appuient sur d'autres indicateurs.

Des indicateurs de santé sociale, des indicateurs de bien-être.

C'est l'approche du baromètre du bien-être pour laquelle nous recrutons actuellement des habitantes et habitants volontaires, invités parmi les personnes impliquées dans la vie sociale ou bien tirés au sort.

Le premier atelier participatif sur les indicateurs de ce qui compte aura lieu le 25 janvier, à la mairie du 1<sup>er</sup>, et de tels ateliers auront lieu dans tous les arrondissements pour ensuite élaborer un instrument au niveau de la ville qui, véritablement, permette de mobiliser ce qui compte vraiment pour les personnes.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

À l'ordre du jour de ce conseil, nous allons examiner un certain nombre de sujets dont nous espérons qu'ils contribuent à ce bien-être et contribuent à ce qui compte :

Avec le budget participatif qui mobilise les initiatives des habitantes et des habitants pour proposer des projets pour leurs quartiers ;

Avec le médiateur de la Ville de Lyon qui vise à améliorer la relation entre les usagers et l'administration ;

Avec le lancement du programme sur le jardin des Chartreux qui permet de rénover un espace vert patrimonial dans notre quartier ;

Avec, un dernier exemple, une question sur le sport qui met l'accent sur notre volontarisme pour permettre une activité physique et sportive qui favorise le bien-être et la santé des habitantes et des habitants.

Avant d'ouvrir ce conseil, comme j'ai commencé à le faire lors du précédent conseil, je vais répondre à des questions qui nous ont été adressées par des habitantes et des habitants par courriel ou sur les réseaux sociaux.

- a) La première question porte sur l'extinction des lumières le soir du 31 décembre.

Alors, c'est une extinction qui nous a également surpris puisque le plan de sobriété ne prévoit pas d'extinction des lumières le samedi soir.

Nous avons sollicité les services pour comprendre ce qu'il s'était passé, et Enedis nous a répondu qu'il s'agissait d'un dysfonctionnement qui a affecté l'éclairage dans la nuit du samedi 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

Une anomalie qui n'a été constatée que sur le poste source de la Croix-Rousse – Plateau, pentes – et une partie de la Presqu'île.

Il s'agissait d'une difficulté de programmation dans le programme d'extinction des lumières.

C'est maintenant remis en bon ordre et nous vous remercions pour votre vigilance qui a permis d'identifier une difficulté de la programmation sur les jours

fériés.

Pour rappel, le plan sobriété de la Ville prévoit l'expérimentation de l'interruption de l'éclairage public uniquement entre 02 h et 04 h 30 le dimanche, lundi, mardi et mercredi qui sont les jours où il y a le moins de sorties festives.

- b) Une deuxième question portait sur la friche des Pendarts, qui est l'autre nom de la friche rue du Bon Pasteur, qui est un terrain qui appartient à la Ville et qu'en début de mandat, nous avons annoncé comme n'étant pas vendu à un promoteur immobilier.

Ce promoteur immobilier avait déposé un recours au tribunal administratif pour faire valoir ses droits à construire sur le site.

Le tribunal administratif a rejeté, en septembre, la requête de ce promoteur.

Un appel a été enregistré par la Cour fin novembre.

Le contentieux n'est pas, à ce jour, résolu.

Ceci dit, le terrain appartient toujours à la Ville de Lyon.

Ce qui est envisagé sur ce terrain, sous réserve bien sûr des décisions de justice, c'est de lancer des travaux pour sécuriser le site et permettre son accès comme espace vert, en deux espaces : une partie laissée en friche afin de favoriser la biodiversité, et une ouverte aux habitantes et habitants de l'arrondissement afin d'avoir un espace vert accessible à toutes et tous pour profiter de la fraîcheur que cela apporte.

- c) Une troisième question portait sur l'interruption des travaux place Chardonnet.

Ces travaux avaient été interrompus l'année dernière, vous vous en souvenez, à cause de problématiques techniques, de risques d'effondrement, qui avaient nécessité des interventions supplémentaires de confortement de cette place.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Les travaux avaient repris et ont été à nouveau interrompus en raison de retards d'approvisionnement du matériel, en particulier des pierres calcaires qui avaient été choisies pour cette place.

Le choix avait été fait, en particulier, d'avoir un approvisionnement local de carrières situées dans l'Ain.

L'entreprise devant fournir ces pierres a rencontré un retard qui a nécessité une suspension du chantier.

La reprise des travaux est annoncée à partir du 23 janvier, avec un achèvement espéré d'ici le début du mois d'avril pour la réfection de la place, y compris la végétalisation de cette place, que l'on sait très attendue par les habitants et les habitantes de l'arrondissement.

d) Enfin, nous avons une question portant sur les tags.

C'est une question qui est récurrente du fait de l'identité créative de l'arrondissement qui est un haut lieu du street art avec des créateurs locaux mais aussi nationaux et internationaux, et également des personnes qui utilisent les murs pour marquer leur nom avec une logique de marquage de territoire, voire parfois de marketing, qui relève de la dégradation des bâtiments publics comme privés.

De notre côté, de mairie d'arrondissement, nous l'avons déjà dit, nous souhaitons avoir une position équilibrée, à la fois de soutien aux artistes et à la création, y compris à la création libre et de lutte contre les dégradations.

Pour cela, nous avons plusieurs instruments.

Bien sûr, le premier c'est le signalement que nous indiquons de façon répétée aux habitants sur la plateforme Toodego, et l'outil de nettoyage avec le contrat façade nette.

Nous faisons la promotion de ce dispositif auprès des copropriétés puisque cela relève des propriétaires privés lorsque les dégradations ont lieu sur des murs privés.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Lorsque ces dégradations ont lieu sur des propriétés de la Ville, lorsque c'est possible, nous portons plainte comme nous l'avons fait pour les tags obscènes qui étaient sur la crèche Raymond.

Ils ont été nettoyés mais nous avons aussi déposé une plainte pour marquer le fait que nous ne tolérons pas ces dégradations.

En parallèle, nous mettons à disposition des murs d'expression libre.

Par exemple, il en existe dans le parc Sutter.

Nous sommes en cours d'identification d'autres lieux d'expression libre.

Dans nos interventions d'effacement des tags dégradants, nous mettons la priorité sur la préservation du patrimoine bâti classé pour lequel le nettoyage est particulièrement couteux sur le plan financier, cela se chiffre en millions d'euros.

C'est couteux, également, sur le plan écologique, je le rappelle, les produits utilisés sont particulièrement nocifs.

Je rappelle ici notre demande aux artistes du quartier de respecter les bâtiments, en particulier les bâtiments patrimoniaux.

Après ces réponses aux questions des habitants et habitantes, j'avais quelques points d'actualité à partager également.

Un point d'actualité sur le marché du boulevard de la Croix-Rousse puisque nous avons été interpellés de façon plus informelle sur le marché sur des problématiques d'installation des commerçants qui sont revenus, pour la plupart, sur le trottoir du côté 1<sup>er</sup> arrondissement.

Je partage avec vous le fait qu'un travail est en cours avec la direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat pour répondre aux problématiques d'accès à l'électricité qui sont signalées par les commerçants, dans le but de retrouver une installation, le plus rapidement possible, sur les deux côtés du boulevard, ce qui est une demande forte et partagée des deux arrondissements ainsi que des habitantes et habitants qui sont usagers de ce marché.

## **Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023**

L'autre point d'actualité plus important puisque c'est l'annonce faite lundi par le Village des Créateurs de la cessation de son activité.

Le Village des Créateurs, qui est particulièrement important et symbolique pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, qui avait fêté l'année dernière ses vingt ans d'existence, a été mis en difficulté par une baisse des subventions de la Région alors que l'association se trouvait dans une période de fragilité avec une augmentation du nombre de personnes accompagnées.

Je tiens à saluer le travail et l'engagement de l'équipe et assurer les créateurs et créatrices qui occupent le passage Thiaffait du soutien de la collectivité pour le maintien de leur activité sur le site.

Le passage continue à vivre et nous y sommes vigilants, Bertrand PINOTEAU et moi.

Nous travaillons avec la Ville et la Métropole pour identifier de nouveaux modèles pour une pépinière d'activités qui soit en lien avec l'écosystème du textile, de la création et avec l'histoire manufacturière du quartier.

Pour un dernier point d'actualité qui porte sur la sobriété, je vais laisser la parole à Monsieur Noé FROISSART pour nous donner quelques éléments.

Je vous laisse la parole.

**Monsieur Noé FROISSART**

Oui, merci, Madame la Maire.

Sur l'aspect sobriété énergétique, parce que cela a été un sujet brûlant pour la Ville de Lyon comme pour toute la France, il ne vous aura pas échappé que grâce au réchauffement climatique, il fait vingt degrés en hiver maintenant donc on a moins de problèmes de pénurie énergétique que prévu.

Pour autant, la Ville de Lyon et la mairie du 1<sup>er</sup> continuent leurs efforts.

Sur l'aspect plan de sobriété, il se déroule les actions qui ont été menées sur l'éclairage nocturne, sur la baisse des températures des bâtiments et ainsi de suite.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Il se déroule à peu près conformément à ce qu'il était prévu, l'Hôtel de Ville fera un point, courant janvier, à ce sujet avec l'ensemble du groupe de travail associant l'opposition municipale, en toute transparence, sur les efforts qui ont été faits.

Le plan se déroule, pour l'instant, tout à fait conformément.

À l'échelle de la mairie du 1<sup>er</sup>, on peut signaler une opération sur le gymnase Génety Duplat.

Le gymnase Genety Duplat est la principale passoire thermique de l'arrondissement et, assurément, la première passoire financière du budget de l'arrondissement.

Il représentait, à lui seul, 25 % du budget avant la crise énergétique.

Mieux vaut ne pas le dire maintenant.

Un projet de rénovation thermique est dans les tuyaux.

Les études avancent bien et on remercie largement les services de la Ville pour ce travail-là.

L'objectif est bien une rénovation thermique complète du gymnase Duplat d'ici la fin du mandat.

À très court terme, ce qui pouvait être mené était le changement des luminaires.

Cela a l'air petit, dit comme cela, mais c'était quand même 80 kilowatts de lampes qui étaient installés.

Les nouvelles lampes ont permis de diviser par huit la puissance installée, donc la consommation énergétique, ce qui fait qu'on attend un peu les chiffres, parce qu'avec l'évolution des prix énergétiques c'est compliqué de chiffrer ; on est sur plusieurs milliers d'euros économisés juste avec ce changement de lampes.

Potentiellement jusqu'à 10 000 euros, on attend les chiffres, juste en changeant les luminaires de Duplat, ce qui est essentiel pour le budget de la mairie parce que le budget énergétique pour la mairie d'arrondissement est un sujet crucial et c'est un sujet qui risque d'impacter le budget dans les années qui viennent.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

La mairie du 1<sup>er</sup> et l'Hôtel de Ville avaient pris ce sujet depuis un petit moment.

On est très contents que, dès cet hiver, on ait pu réduire significativement cette consommation.

On a d'autres projets en cours sur les équipements de la mairie du 1<sup>er</sup>.

On veut changer les fenêtres de la maison Kourouma, par exemple, pour limiter notre consommation énergétique.

C'est un peu plus compliqué mais cela va avancer.

À l'échelle de la mairie du 1<sup>er</sup>, on a une démarche Bureaux à énergie positive qui implique les agents et agentes pour réduire la consommation autant que possible par des petits actes de sobriété.

Cela va dans le sens d'ateliers qui avaient pu être menés pour mener tous les petits travaux nécessaires dans la mairie.

C'est par cet engagement, sur plein de petites choses, que petit à petit, on arrive à gratter quelques pourcents qui font des plus gros pourcents et qui font des économies substantielles, ce qui est bon pour nos consommations énergétiques, nos émissions de CO<sub>2</sub> et très prosaïquement, pour le budget, parce que, comme on le disait, le budget énergétique c'est une part très, très significative du budget de la mairie d'arrondissement.

Tout ce que l'on arrive à économiser comme cela, on pourra le rendre aux habitants sous forme d'événements et de ce genre de choses organisées comme cela.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup. Je vous redonne la parole pour l'appel.

**Monsieur Noé FROISSART**

Nettement moins fun.

Nous allons commencer l'appel pour ce conseil d'arrondissement.

**Appel nominal**

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

**PRÉSENT. ES :**

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS

Jean Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED - donne pouvoir permanent à Mathilde CORTINOVIS

Nathalie PERRIN-GILBERT - donne pouvoir permanent à Malika HADDAD-GROSJEAN

Sylvain GODINOT - donne pouvoir permanent à Yasmine BOUAGGA

David SOUVESTRE - donne pouvoir permanent à Bertrand PINOTEAU

Yves BENITAH

Laurence BOFFET

Noé FROISSART

Benoît SCIBERRAS

Lucie PERRIN

**Désignation du secrétaire de séance et Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2022**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Merci beaucoup.

Maintenant que vous avez effectué l'appel, je vais demander l'accord des élus ici présents, je m'excuse de ne pas l'avoir fait avant, pour vous désigner comme secrétaire de séance.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Merci beaucoup.

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du 30 novembre 2022.

Y a-t-il des demandes de complément, de modification ?

Non ?

Je vous propose de l'adopter à main levée. Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Nous allons commencer l'examen de l'ordre du jour de ce conseil.

Le premier rapport à l'ordre du jour est la question du conseil d'arrondissement au conseil municipal.

Cette question porte sur les sports.

En l'absence de Sylvain GODINOT, qui est conseiller délégué au sport et qui s'excuse aujourd'hui, je donne la parole à Mathilde CORTINOVIS pour nous la présenter.

### Rapport interne

**1- MA1-01-23-53 - Mathilde CORTINOVIS** - Question du Conseil du 1<sup>er</sup> Arrondissement au Maire de Lyon : quelles pistes envisage la Ville pour augmenter les surfaces utilisables, au service des habitant.e.s du 1<sup>er</sup> afin de rendre possible le développement des pratiques sportives ?

Merci, Madame la Maire.

Voici la question proposée au Conseil municipal :

« Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au Maire,

En 2019, l'Organisation mondiale de la Santé alertait sur le manque d'activité physique et sportive des adolescents.

La sédentarité et l'absence d'exercice sont associées à des risques accrus de maladie chronique.

La crise sanitaire a encore dégradé cette situation.

La sédentarité devant les écrans remplaçant les sports collectifs.

Soucieuse du bien-être des habitantes et des habitants, la mairie du 1<sup>er</sup> promeut les mobilités actives du quotidien et souhaite également développer la pratique sportive dans les associations de proximité.

Pourtant, le développement de celle-ci se heurte à l'insuffisance d'équipements disponibles.

Arrondissement de Lyon qui est le plus petit et le plus dense, le 1<sup>er</sup> dispose d'une faible surface dédiée à l'activité physique et sportive, et compte la part la plus faible de licenciés sportifs ainsi que le montant le plus faible de subventions sportives par habitant, moitié moins que la moyenne ville.

Aussi, nous souhaitons connaître les pistes d'actions pour favoriser l'accès des habitants du 1<sup>er</sup> à des infrastructures sportives.

Parmi les actions que nous avons menées, nous avons accompagné le relancement de l'Office des sports de l'arrondissement qui a organisé, avec notre soutien, celui de l'éducation nationale, celui de la direction de l'éducation et de la direction des sports, la semaine sport-école-quartier qui a permis à plus de 400 enfants des écoles de découvrir des sports aussi divers que la gym, le karaté, le roller, le badminton ou les arts du cirque.

Nous avons lancé un questionnaire auprès des habitants pour identifier les freins à la pratique sportive.

De concert avec Julie NUBLAT-FAURE et Stéphanie LÉGER, nous avons augmenté

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

le nombre de créneaux attribués aux associations sportives, en améliorant l'accès aux gymnases des écoles.

Enfin, nous sommes fiers de voir émerger l'extension du skate-park dont les travaux sont actuellement en cours.

Pourtant, la situation n'est pas satisfaisante et nous recevons de nombreuses demandes que nous ne pouvons satisfaire tant sur la pratique libre, simplement pouvoir taper dans un ballon le week-end, que sur la pratique en club et même sur la pratique scolaire.

Nous sommes alertés, aussi, par des jeunes qui souhaitent avoir un city stade disponible pour les pratiques sportives.

Nous recevons des propositions pour la création de nouvelles infrastructures comme l'installation d'agrès sportifs dans les squares ou la réalisation d'une salle d'escalade, déposées au budget participatif par un collectif du 1<sup>er</sup>.

Le cadre urbain dense nous contraint.

Cependant, quelles pistes envisage la Ville pour augmenter les surfaces utilisables, au service des habitants et des habitantes du 1<sup>er</sup> arrondissement, afin de rendre possible le développement des pratiques sportives ? »

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions, des demandes de modification ?

Je vous propose de voter pour transmettre cette question au Conseil municipal.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur la démocratie.

Je vous redonne la parole Madame l'Adjointe.

**Dossiers pour avis**

**Démocratie**

**2- 5128 - Mathilde CORTINOVIS** - Lancement de l'opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - Enveloppe globale » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00020 - Direction Générale des Services - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lancée le 14 mars 2022, la première édition du budget participatif a permis de recueillir 1 427 idées venant des habitants et des habitantes lyonnais.

Toutes les idées déposées, soumises au vote ou non, ont fait l'objet d'analyses et ont été transmises aux services et aux élus concernés afin de pouvoir alimenter notre réflexion sur les très nombreux sujets abordés.

Parmi ces projets, 217 ont été soumis au vote en fin d'année.

Du 7 novembre au 4 décembre, ce sont près de 42 000 votes qui ont été enregistrés sur la plateforme Oyél.

Au total, cela représente plus de 6 000 personnes qui se sont connectées pour voter pour leur projet favori.

110 projets ont été lauréats suite à la phase de vote et seront réalisés grâce à un budget de 12,5 millions d'euros.

La délibération reprend ici les 110 projets, mais je vous propose de nous concentrer uniquement sur les projets concernant notre arrondissement ainsi que les projets transversaux à la Ville de Lyon.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, suite au vote du budget participatif, 6 projets seront

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

réalisés :

- La création d'une visite virtuelle du mystérieux réseau souterrain des arêtes de poisson ;
- La remise en eau des Fontaines aux Lions de la place Sathonay ;
- L'histoire des pentes de la Croix-Rousse en BD sur un mur place Morel ;
- L'amélioration de l'éclairage au jardin Croix-Paquet ;
- De l'ombre pour la cour de l'école des Tables Claudiennes ;
- Un lieu dédié à la jeunesse dans l'ancien collège Truffaut.

Je me permets de citer 4 autres projets qui sont également réalisés avec l'enveloppe toute ville :

- Les récupérateurs d'eau de pluie dans les écoles ;
- Des box à vélos sécurisés ;
- Des gîtes pour la faune dans les espaces verts et les bâtiments municipaux ;
- Un projet pour encourager la pratique de l'escalade, qui pourrait tout à fait s'inscrire dans notre arrondissement, si je me permets de faire le lien avec la question posée au Conseil municipal il y a quelques minutes.

Tous ces projets seront réalisés dans les deux ans.

Cette première édition du budget participatif étant un engagement majeur de notre mandat, je vous invite, mes chers co-élus à donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Merci.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole pour une délibération sur les espaces verts.

**Espaces verts**

**3- 3661 - Mathilde CORTINOVIS** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lancement de l'opération n° 01078528 « Restauration du jardin des Chartreux et végétalisation de la contre allée du cours Général Giraud » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012 - Autorisation de signer une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour la végétalisation d'une partie de la contre-allée Giraud et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon - Direction des Espaces Verts

Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération concernant la restauration du jardin des Chartreux et le lancement d'une étude pour la végétalisation de la contre-allée du cours Général Giraud.

Nous avons décidé collectivement d'allouer une partie de notre plan pluriannuel d'investissement à la restauration du jardin des Chartreux.

Ce jardin, qui est situé 36 cours Général Giraud, est le principal espace vert du quartier des Chartreux.

Ouvert en 1857, ce jardin historique a été conçu par l'un des frères Bühler.

Constitué de terrasses et de promenades surplombant la balme, il offre des vues remarquables sur la ville.

Malheureusement, aujourd'hui, ce parc est vétuste et nécessite d'être restauré.

Par la présente opération, nous proposons ainsi de lancer la rénovation de ce jardin afin de renforcer son rôle de jardin de proximité et d'îlot de fraîcheur.

Celle-ci permettra également de lancer une étude afin d'évaluer la possibilité d'une requalification partielle de la contre-allée Giraud et la création d'une bande plantée.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Ces deux derniers espaces relevant des compétences de la Métropole, la présente délibération propose de réaliser une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage qui permet à la Ville de lancer l'étude concernant la contre-allée.

Concernant la restauration du jardin qui a été actée, celle-ci sera totalement financée par la Ville de Lyon pour un montant de 1 100 000 €, toutes dépenses confondues.

Selon les résultats de l'étude concernant la contre-allée, si les travaux sont engagés, ceux-ci seront financés par la Ville de Lyon et par la Métropole en fonction de leurs compétences respectives.

Je profite de cette délibération sur le jardin des Chartreux pour vous annoncer une bonne nouvelle concernant un autre jardin de l'arrondissement, le parc Sutter.

Pour rappel, dans le cadre des travaux préparatoires au chantier de réhabilitation du parc Sutter, un réseau de galeries souterraines de captage d'eau qui nécessitait des confortements avait été découvert par la Ville de Lyon en 2017.

La Ville de Lyon a déjà réalisé des travaux conservatoires pour permettre de maintenir le parc ouvert, mais de nouveaux travaux sont nécessaires afin de sécuriser l'espace jusqu'à la limite de propriété.

Suite à la levée des obstacles juridiques et techniques, j'ai la joie de vous annoncer que le début de ces travaux est prévu pour fin janvier, ce qui permet la relance du projet de rénovation.

Pour revenir au jardin des Chartreux, cette délibération permettant de lancer officiellement l'opération de restauration du jardin, un programme qui nous tient particulièrement à cœur dans ce mandat, je vous invite, mes chers co-élus, à voter favorablement pour ce projet de délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je propose de voter.

Pardon, oui, je vous donne la parole.

**Madame Laurence BOFFET**

Juste pour saluer qu'enfin les travaux reprennent sur le parc Sutter, et j'espère qu'on gardera les idées qu'avait émis le Conseil d'arrondissement des enfants du mandat précédent sur ce projet-là, concernant les jeux pour les enfants.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

C'est une très bonne idée.

Il faudra nous transmettre ces propositions.

Nous savons combien ces jeux sont attendus parce que le retrait des toboggans laisse le jardin dans un état très triste pour ses usagers les plus jeunes en particulier.

S'il n'y a pas d'autres questions ou demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Merci.

Nous avons un vote *pour* à l'unanimité.

La délibération suivante, inscrite à l'ordre du jour 5126 sur l'aide à l'éco-rénovation du parc social a été retirée de l'ordre du jour de ce conseil.

Nous allons passer à la délibération 4518 sur le logement social.

Je donne la parole à Madame HADDAD-GROSJEAN.

**Logement social**

**5- 4518 - Malika HADDAD-GROSJEAN** - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA d'économie mixte à conseil d'administration ADOMA pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 2 274 389 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 66 logements PLAI situés 5, impasse Fernand Rey à Lyon 1<sup>er</sup> - Direction des Finances

Merci, Madame la Maire.

C'est une délibération qui concerne, bien-sûr, l'acquisition-amélioration de logements.

J'avoue que depuis quelques mois, quelques Conseils d'arrondissement, j'attends un peu ce type de délibération et d'annonce comme un enfant attendrait le Père Noël.

Le Père Noël est arrivé aujourd'hui, pas avec de grands cadeaux, mais quand même avec un petit présent dont on va se réjouir tout de même.

Précisément, il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par le bailleur ADOMA pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 2 274 389 €.

Il s'agit d'une acquisition-amélioration – la construction dans le 1<sup>er</sup> arrondissement est très compliquée voire pas du tout possible – de 66 logements en PLAI.

Le PLAI est un acronyme qui veut dire des logements sociaux très abordables situés 5 impasse Fernand-Rey à Lyon 1<sup>er</sup>.

La livraison de ces logements, sauf retards dans les travaux, aura lieu au mois de juin prochain.

Si peu que représente ce chiffre au regard des besoins de notre arrondissement en logement social et abordable, je vous invite à vous en réjouir avec moi tout de même et à donner un avis favorable à cette demande d'emprunt.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci de votre avis favorable

Il s'agit d'un foyer de travailleurs.

Ce sont des studios qui vont permettre à des personnes qui travaillent et qui sont en entrée sur le marché du travail d'avoir accès à un logement.

On sait combien c'est difficile.

Je souligne aussi le fait que nous avons, actuellement, l'ouverture de la résidence étudiante sur le collège Truffaut qui permet d'augmenter l'offre de logements étudiants sur l'arrondissement.

On sait combien c'est important.

**Madame Malika HADDAD-GROSJEAN**

Le logement est un frein à l'insertion par l'emploi.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Effectivement.

Merci beaucoup.

Nous allons passer à l'examen de la délibération portant sur le pacte usager de la Ville de Lyon, sur les relations avec les usagers.

Je donne la parole à Jean Christian MORIN pour nous la présenter.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

### Proximité

**6- 4735 - Jean-Christian MORIN** - Médiateur de la Ville de Lyon - Modalités de mise en œuvre - Direction Générale des Services - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, dans le cadre du pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers, la Ville propose de créer un dispositif de médiation municipale avec pour objectif le règlement amiable de certains litiges.

C'est destiné principalement aux habitants, mais aussi aux personnes morales et usagères des services municipaux.

Les conditions pour devenir médiateur – il va y avoir des recrutements – sont d'être âgé de minimum 18 ans.

Il y a une rémunération qui est prévue pour les services de ce médiateur.

On peut imaginer que tout cela va cibler tous les conflits de voisinage et pour éviter d'avoir un recours judiciaire, sachant que les ¾ des conflits entre personnes morales et personnes physiques se règlent de manière amiable.

On va proposer, en support du système judiciaire auquel on pourra toujours faire appel si on n'arrive pas à un résultat, de créer ce service de médiation municipale ouvert à l'ensemble des Lyonnais.

En sus des médiateurs, il y a des moyens qui sont affectés à cette fonction de médiation, avec le recrutement d'un agent chargé de toute la partie administrative, prise de rendez-vous, recueil des documents et traitement de ces choses-là, des outils informatiques, des locaux adaptés et accessibles pour tous.

L'objectif est d'avoir, au cours de cette année, ce service complet, nouveau service proposé par la mairie de Lyon, disponible et en activité.

Vu l'intérêt pour le service au public et aux habitants, je vous demande de bien vouloir soutenir la création de ce service de médiation de la Ville de Lyon.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Madame HADDAD-GROSJEAN.

**Madame Malika HADDAD-GROSJEAN**

Merci beaucoup.

Je crois que ce dispositif est d'autant plus important que les tribunaux, aujourd'hui, sont complètement saturés.

Madame la Maire, vous évoquiez tout à l'heure la réforme des retraites inique et injuste.

Aujourd'hui, notre justice est en panne par manque de moyens humains, par manque de moyens financiers, et la France est classée, dans l'Union européenne, parmi les derniers en termes de délai raisonnable.

Régulièrement, la Cour européenne et les institutions européennes rappellent à l'ordre la France pour défaut de maintien de délais raisonnables.

Il y a des magistrats qui sont épuisés.

Il y a, pour rappel, ce triste événement d'une magistrate qui s'est effondrée en pleine audience et qui est décédée par épuisement.

Je pense que, même si bien-sûr il ne s'agit pas à la collectivité de se substituer à la justice, mais si nous pouvons aller vite pour des conflits qui peuvent éviter la complication en allant devant les instances judiciaires.

Saluons tous ensemble cette initiative.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, Madame l'Adjointe.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter favorablement pour l'installation de ce médiateur de la Ville de Lyon.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Merci.

Nous avons un vote *pour* à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Nous avons, ensuite, une délibération portant sur les commerces, mais plus particulièrement sur la valorisation des produits alimentaires.

Je vais vous donner la parole Madame Lucie PERRIN pour nous la présenter.

#### Commerces

**7- 5120 - Lucie PERRIN** - Déploiement de la marque Ici.C.Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts.  
- Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, qui n'a pas déjà eu des difficultés à identifier des produits locaux sur le marché ?

Mon père m'a toujours dit de regarder les ongles du producteur visé.

S'il y a de la terre dessous, c'est que c'est local.

Mais n'y a-t'il pas plus simple pour savoir si le produit est local ?

C'est tout l'objet de cette délibération qui a pour but le déploiement de la marque Ici.C.Local dans les marchés de plein vent pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus des circuits courts.

La Ville de Lyon s'est engagée à travers le plan de mandat 2020-2026 à favoriser une relocalisation de notre alimentation, ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour tous et toutes.

En proposant des produits de qualité parfois issus de la région et à des prix accessibles, les 85 marchés implantés dans les neuf arrondissements de la ville participent à cette transition alimentaire des habitants.

La Ville de Lyon souhaite valoriser et renforcer leur place dans l'approvisionnement des Lyonnais.

C'est en ce sens qu'elle a inscrit, dans le nouveau règlement général des marchés, un article dédié à l'étiquetage des produits, garantissant que la Ville mettrait à disposition des commerçants volontaires un système d'étiquettes permettant de distinguer et de mettre en avant les productions locales.

La marque Ici.C.Local se traduit en un système d'étiquettes de couleur mis à la disposition des commerçants volontaires.

Ce système d'étiquetage permet au consommateur d'avoir une meilleure information sur la provenance des produits, en plus des mentions légales obligatoires.

Il est proposé que la Ville de Lyon déploie la marque Ici.C.Local dans ses marchés en plein vent, dès cette année, en partenariat avec l'INRAE.

Pour mettre en place la démarche Ici.C.Local sur son territoire, la Ville de Lyon constituera et présidera un comité dédié au suivi de cette démarche auquel seront associés les partenaires associatifs de l'alimentation, les commerçants des marchés et leurs représentants, les consommateurs.

Pour constituer ce comité, les agents de la Ville de Lyon iront à la rencontre des commerçants et consommateurs des marchés pour leur proposer de participer à la mise en place de la démarche.

Durant le premier semestre 2023, la phase expérimentale permettra de tester la démarche dans cinq marchés, dont deux qui intéresseront les habitants du 1<sup>er</sup> : marché du quai Augagneur et le marché de la petite place de la Croix-Rousse.

Cette phase expérimentale permettra de tester la démarche et de la faire connaître.

Le déploiement sur tous les marchés de la ville interviendra au cours du second

semestre.

Pour rappel, comme cette délibération parle d'alimentation durable, voici les démarches qui ont été entreprises par la Ville de Lyon.

Le marché alimentaire des cantines scolaires a été retravaillé.

Les enfants ont donc pu découvrir de nouveaux menus, dès le mois de septembre 2022, avec 50 % des produits bio et 50 % d'aliments d'origine locale, à moins de 200 km.

Madame la Maire a d'ailleurs déjeuné cette semaine dans une cantine avec des parents d'élèves qui ont approuvé les nouveaux menus et ont souligné l'évolution par rapport aux anciens.

Le label Ici.C.Local résonne de plus avec le label fabriqué à Lyon qui distingue les produits fabriqués par des artisans, entrepreneurs et créateurs, et qui vise à favoriser la production locale.

Pour revenir à la délibération, je vous propose, chers collègues, de donner un avis favorable à cette proposition de délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter à un avis favorable.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour votre avis favorable à l'unanimité.

Effectivement, ce déjeuner dans les cantines nous a permis d'interroger les enfants, et pas seulement les parents, sur les menus.

À la question formulée auprès de plusieurs enfants, en mode micro cours de

récré : « qu'est-ce que tu as pensé du repas à la cantine aujourd'hui ? », la réponse était : « C'était très bon. » ; « Est-ce que c'était meilleur que d'habitude ou comme d'habitude ? », ils m'ont dit : « C'était très bon, comme d'habitude. »

Surtout, ils ont souligné qu'il y avait une vraie amélioration par rapport à l'an dernier.

Alors bien sûr, il y a des jours où les menus plaisent plus ou moins parce qu'il y a parfois des expérimentations, notamment sur les menus végétariens, pour s'assurer que les enfants ont des protéines végétales suffisamment nourrissantes et parfois, il y a des associations inhabituelles qui peuvent susciter la surprise, parfois négative, des enfants.

Globalement, ils sont très contents, et très contents aussi de pouvoir apprécier des fruits et légumes frais qui sont utilisés, désormais, pour la préparation des repas.

Que ce soient les légumes d'accompagnement ou aussi les compotes qui ont un grand succès à la cantine.

Il y a, véritablement, des choses qui changent au niveau de l'alimentation, à la fois pour une agriculture plus durable, pour une meilleure santé et une meilleure éducation au goût des enfants.

Voilà pour ce petit retour des cantines.

Puisqu'on parle de santé, nous allons poursuivre avec une délibération sur la charte des territoires sans perturbateurs endocriniens.

En l'absence de David SOUVESTRE, je vous donne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN pour la présenter.

#### **Santé**

**8- 5157 - Malika HADDAD-GROSJEAN** - Approbation du premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens - Direction de la Santé

Merci à vous.

Oui, la transition est belle et cohérente.

Il s'agit, effectivement, de santé et l'alimentation des enfants est à la base d'un principe de précaution que la Ville de Lyon a adopté en l'absence, en tout cas, d'une réglementation de loi plus stricte sur la protection contre les perturbateurs endocriniens.

Ce projet de délibération nous est proposé pour approuver un premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.

Pour rappel, la Ville de Lyon a signé, volontairement, cette charte qui est portée par le Réseau Environnement et Santé.

Par ailleurs, la lutte contre les perturbateurs endocriniens est au cœur du nouveau Contrat Local de Santé 2022-2027.

De l'adhésion de la Ville de Lyon à la charte Ville et Territoires sans perturbateurs endocriniens découle la mise en œuvre d'un premier plan d'actions autour de quatre axes :

- D'abord, la caractérisation et réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens ;
- Ensuite, la limitation des expositions par l'alimentation, et des achats en faveur de la santé ;
- Le troisième axe est la conception, maintenance et entretien des sites et bâtiments ;
- Enfin, la formation, la sensibilisation et la communication à destination à la fois de nos agents et du grand public.

Vu l'enjeu de santé publique et tout particulièrement celle des enfants, je vous invite à donner un avis favorable.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime.

Je rappelle, comme nous l'avions indiqué précédemment, que nous avons d'ores et déjà engagé un travail avec les crèches sur ces perturbateurs endocriniens, des substances auxquelles les enfants sont particulièrement sensibles.

Nous avons, notamment, remplacé l'ensemble de la vaisselle des crèches pour ne plus du tout utiliser de plastique mais utiliser de l'inox qui ne présente pas ce problème de santé pour les enfants.

Avec cette transition sur la petite enfance, en l'absence de Fatima BERRACHED qui est souffrante, je donne la parole à Mathilde CORTINOVIS pour nous présenter ces délibérations « Éducation - Petite Enfance » en commençant, justement, par les équipements d'accueil du jeune enfant.

#### **Éducation – Petite Enfance**

**9- 5116 - Mathilde CORTINOVIS** - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros Exercice 2023  
Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres - Direction de la Petite Enfance

**10- 5065 - Mathilde CORTINOVIS** - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires). - Direction de l'Éducation

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ma co-élue Fatima BERRACHED étant excusée pour cause de Covid, je vais présenter les délibérations qu'elle avait préparées à sa place.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Le premier rapport concerne l'attribution de subventions d'équipements pour la petite enfance.

À la fois des équipements d'accueil et les associations dédiées aux activités de la petite enfance.

Le vote du budget primitif pour l'exercice 2023 aura lieu le 9 mars prochain.

Les crédits de fonctionnement, pour un montant de 1 258 400 €, ont vocation à financer les six catégories d'achat suivantes :

- a) Les fournitures scolaires, pour les écoles et enseignants spécialisés ;
- b) Les photocopies et impressions ;
- c) Le fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées ;
- d) Les consommables informatiques ;
- e) La gestion du progiciel Educalyon.

Il y a également des subventions de fonctionnement qui financent trois types d'activités.

La subvention dite « libre », pour un montant de 160 400 €, qui permet d'organiser les fêtes d'écoles et de faire de menues dépenses.

Il y a ensuite une subvention « initiatives conseils d'écoles », pour un montant de 237 300 €, qui contribue aux sorties sur les temps scolaires, hors coûts de déplacement pris en charge dans le cadre des marchés publics.

Enfin, la subvention pour l'assurance contrat collectif d'établissement, pour un montant de 51 000 €, qui permet de souscrire des garanties pour le matériel, les activités et les festivités qui se déroulent dans l'établissement.

J'en profite pour reprendre ma casquette d'élue végétalisation et partager à nouveau des bonnes nouvelles.

Il s'agit de la végétalisation de la cour de la crèche Raymond dont l'inauguration est prévue le 21 février, et la végétalisation de la Kindertreff dont les travaux sont prévus au printemps.

On continue à végétaliser l'arrondissement et les crèches, ce qui permet de

donner un environnement plus confortable pour les enfants et, du coup, j'en suis ravie.

Pour revenir à la délibération, pour aider les écoles dans leur fonctionnement quotidien, je vous invite à donner un avis favorable.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable pour ces attributions de subventions aux équipements de petite enfance.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup de cet avis unanime.

Juste un petit point complémentaire sur ces bonnes nouvelles sur la végétalisation.

C'est, pour rappel, un axe très important de la politique de petite enfance de la Ville de Lyon que de favoriser le lien entre l'enfant et la nature, en favorisant les sorties des enfants, y compris très jeunes, dans les espaces verts.

C'est, parfois, difficile.

J'étais en visite à la crèche des Augustins, cette semaine, qui est une crèche vraiment petite et qui a une toute petite cour mais, malgré cela, même dans des espaces contraints, il est possible de végétaliser.

Ce sont des activités que les personnels aiment beaucoup faire avec les enfants.

De plus en plus, des liens se font avec les jardins partagés de quartier pour permettre l'accès des enfants, même les plus jeunes, à ces espaces verts.

Une rencontre aura lieu en avril prochain à Lyon sur, justement, la pédagogie de

pleine nature, sur ce lien entre l'enfant et la nature à différents âges de l'enfant.

C'est vraiment une rencontre importante qui aura lieu en faisant venir des spécialistes au niveau national, avec, également, un grand nombre de professionnels de la petite enfance et de l'Éducation nationale pour réfléchir et échanger sur ces approches.

Je vous redonne la parole, Madame l'Adjointe, pour présenter les autres délibérations portant sur l'éducation.

**11- 5062 - Mathilde CORTINOVIS** - Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier 31 août 2023). - Direction de l'Éducation

Madame la Maire, chers collègues, le présent rapport concerne l'attribution de subventions à l'AFEV.

C'est quelque chose qui est habituel en cette période de l'année et permet de financer les « Ambassadeurs du livre ».

Pour rappel, pour l'année scolaire 2022-2023, il y a 150 écoles publiques qui sont bénéficiaires du dispositif et de l'intervention des 75 volontaires sur les temps scolaires et de la pause méridienne.

Le montant total du budget prévisionnel de ce projet est de 746 430 €.

Conformément au principe d'annualité budgétaire, un premier versement de 100 000 €, couvrant la période de septembre à décembre 2022, a déjà été effectué l'année dernière.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à ce projet pour la période allant de janvier au 31 août 2023 par le versement d'une subvention de 200 000 €, et par l'approbation et la signature d'une convention d'application financière.

Pour permettre à l'AFEV de mener cette action de sensibilisation à la lecture auprès des enfants, je vous invite à donner un avis favorable.

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

J'en profite, aussi, pour signaler combien l'AFEV est un partenaire important dans le projet que nous portons sur le collège Truffaut puisque cette association intervient, sur ce site, dans la colocation solidaire de la résidence étudiante que je mentionnais précédemment, et sera amenée à intervenir, aussi, dans les salles associatives dédiées à la jeunesse ; et elle a, d'ailleurs, accompagné un groupe de jeunes pour monter la proposition d'aménagement de ces salles qui a été déposée au budget participatif.

C'est vraiment une association de jeunes qui s'implique pour la jeunesse, à la fois sur des volets solidarité et engagement.

Nous poursuivons sur les délibérations portant sur l'éducation.

**12- 5087 - Mathilde CORTINOVIS** - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2023 pour un montant total de 59 100 euros - Direction du Développement Territorial

Merci beaucoup.

Je vous présente ensuite le rapport 5087 qui concerne l'attribution de

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée qui organisent des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais.

Voici la programmation initiale 2023 pour un montant total de 59 100 €.

Adoptée par délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2022, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention à la délinquance 2022-2026, constitue le programme de travail renouvelé du CLSPD et poursuit deux objectifs :

- L'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique pour garantir aux habitants un cadre de vie apaisé ;
- L'accompagnement individualisé des publics en difficulté, des victimes et auteurs d'infractions.

Élaboré à partir d'un diagnostic partagé, ce contrat partenarial définit les grandes priorités d'action pour la période 2022-2026.

Il intègre des objectifs orientés particulièrement en direction des quartiers de la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville.

L'un de ces axes vise à soutenir le développement de chantiers jeunes en tant que support de prévention sociale pour les 14-25 ans exposés à la délinquance.

Pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, sont concernés le centre social Grand'Côte pour donner la possibilité aux adolescents âgés de 14 à 18 ans, du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, d'effectuer des chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie du territoire, dans une démarche d'intérêt collectif.

Le projet a pour but d'impliquer et de confronter les jeunes au monde du travail.

Ceci pour un montant de 2 500 €.

Il y a également le centre social Quartier Vitalité pour deux types de chantiers jeunes :

- L'un pour les congés divers et de printemps sur la thématique de la transition écologique, en soutien à des projets collectifs à réaliser en 2023 ;
- Le second concerne des chantiers classiques de type peinture ou

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

manutention durant les vacances scolaires d'automne, en soutien à des projets individuels ou collectifs à réaliser en 2023 pour un montant de 2 000 €.

Enfin, la Sauvegarde 69 pour trois actions sur le 1<sup>er</sup> arrondissement :

- Pour l'une, permettre à des jeunes du quartier de pouvoir réaliser, en s'inspirant des opérations bennes, deux journées de chantier et de débarrassage d'encombrants sur le quartier pour les habitants, avec la dépose d'une benne sur la place Colbert pour collecter les encombrants, pour un montant de 4 500 € ;
- Pour une action d'aménagement d'un local pour une ressourcerie pour un montant de 4 000 € ;
- Enfin, pour une action de panier solidaire pour les aînés du 1<sup>er</sup>, en lien avec ma collègue Malika HADDAD-GROSJEAN, et pour l'organisation de repas conviviaux pour les habitants de l'arrondissement, pour un montant de 1 500 €.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable, je transmets à nouveau les remerciements de Fatima BERRACHED, excusée, mais qui voulait remercier la Sauvegarde 69 et le centre social Quartier Vitalité, les jeunes filles et jeunes garçons pour l'accueil qui leur a été fait, à Madame la Maire et à elle-même, lors d'un repas organisé.

Au nom de Fatima BERRACHED, je souhaiterais aussi remercier l'ensemble des structures du 1<sup>er</sup> qui accompagnent les jeunes dans différentes actions pour les accompagner dans leur réussite éducative et pour les préserver de la délinquance.

Comme elle me l'a indiqué, j'en profite pour donner l'alerte quant à la fin possible des financements comme le contrat de Ville est en discussion avec l'État, car dans ce cas, ce seront les jeunes qui en pâtiront.

Pour revenir au présent rapport, je vous invite à donner un avis favorable.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable à ce rapport 5087.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Merci d'avoir transmis cette alerte sur le financement de ces actions qui reposent sur des budgets de politique de la ville qui dépendent de la classification des pentes de la Croix-Rousse en quartier de veille active.

Classification qui pourrait être remise en cause par le prochain contrat de ville, ce qui laisserait sans activité et sans accompagnement les jeunes en difficulté de l'arrondissement, alors que les activités menées ont justement montré leur importance et leur richesse pour apporter du dynamisme et de la solidarité sur le quartier.

Nous devons revenir en arrière, je m'en excuse, sur la délibération 5065 puisque, Madame l'Adjointe, vous avez présenté ensemble la 5116 sur les crèches – nous avons voté – et la 5065 sur les crédits et subventions aux écoles primaires publiques.

Nous n'avons pas voté pour celle-ci, la 5065.

Je vous propose de donner un avis favorable.

N'hésitez pas s'il y a des questions ou des demandes d'intervention au préalable.

Il n'y en a pas.

Je vous propose de voter ces attributions de crédits et de subventions aux écoles.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Merci pour l'avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole pour les délibérations concernant les subventions à l'éducation populaire.

**13- 5091 - Mathilde CORTINOVIS** - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial

Merci, Madame la Maire.

Il s'agit à présent du rapport 5091 qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général pour les MJC, centre sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire.

La Ville de Lyon, depuis 2020, a axé son action autour de l'éducation populaire sur trois priorités :

- Une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- Une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- Enfin, le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteur de transformation sociale.

Faisant suite à une démarche de concertation engagée dès le début du mandat, la Ville de Lyon et 40 associations et la MJC Sans Souci ont ainsi renouvelé leur engagement partenarial lors de la signature officielle des conventions-cadres, en mars dernier.

Il y a donc 41 associations d'éducation populaire conventionnées avec la Ville de Lyon.

Pour le 1<sup>er</sup>, sont concernés l'association la Ka'fête ô mômes et les deux centres sociaux.

Ces associations sont signataires de conventions-cadres pluriannuelles traduisant

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

les objectifs partagés avec la Ville de Lyon en matière de transition écologique et sociale, pour l'ensemble des différents quartiers de Lyon.

Le présent rapport concerne l'attribution de la première tranche de subventions annuelle.

Ainsi, les montants alloués sont :

- Pour le centre social Quartier Vitalité : 480 194 € ;
- Pour l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse, site Grand'Côte : 97 775 € ;
- Enfin, pour la Ka'fête ô mômes : 145 345 €.

Pour permettre aux associations d'éducation populaire de notre arrondissement de fonctionner, je vous invite à donner un avis favorable.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour ce vote *pour* à l'unanimité qui nous permet de poursuivre de belles actions d'éducation populaire.

Nous allons, à présent, examiner une délibération sur les attributions de subventions à des clubs sportifs.

En l'absence de Sylvain GODINOT, Malika HADDAD-GROSJEAN, vous avez proposé de la présenter.

Je vous donne la parole.

**Sport**

14- 5071 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023 - Approbation de conventions-cadres et de conventions d'application financière avec ces associations - Direction des Sports

Ce projet de délibération est relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023, d'un montant total de 2 725 990 €, et l'approbation de conventions-cadres et de conventions d'application financière avec ces associations.

S'agissant du 1<sup>er</sup> arrondissement, leur seront allouées des subventions d'un montant de 47 000 €, soit une augmentation de 10 000€ par rapport à la précédente saison.

Je ne vais pas toutes les citer, quoique, on n'en a pas beaucoup.

Il s'agit de Basket CRO Lyon, Association des Pentes Sportives et Culturelles, Aïkido du Rhône, Renouveau Boxe Croix-Rousse, Wado Club de Lyon, Académie Tian Long – je ne sais pas si je le prononce bien –, Générations Roller et Cercle des Chefs d'Atelier.

Certaines associations se sont vu doubler leurs subventions par rapport à la saison précédente.

Au titre de la saison 2022-2023, vingt-deux associations qui n'avaient pas été soutenues en fonctionnement jusqu'ici bénéficieront désormais d'une subvention.

Non seulement il y a augmentation des dotations et des subventions, mais aussi intégration de nouvelles associations.

Cinq nouvelles disciplines font leur entrée dans cette délibération : le Systema, le sabre, le krav-maga, le Quidditch et la voile.

Alors, j'ai regardé le Quidditch parce que je ne savais pas du tout ce que c'est à la base.

Ce n'est pas le Yiddish, c'est le Quidditch et c'est génial parce que c'est un sport

qui se pratique en mixité.

Je vais vous laisser aller *googler* comme je l'ai fait.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Je crois que Mathilde CORTINOVIS a la réponse à notre question.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Je me permets juste d'intervenir pour expliciter ce qu'est le Quidditch qui est un sport inspiré d'Harry Potter en fait.

Un sport fictif, où les gens sont sur des balais et courent pour mettre des buts dans des cercles.

**Madame Malika HADDAD-GROSJEAN**

Effectivement, dans la joie et la bonne humeur, j'ai vu que c'était inspiré d'Harry Potter mais ce qui avait retenu mon attention, c'est surtout cette mixité.

Fracture générationnelle, effectivement, je ne suis pas très Harry Potter mais tous les goûts sont dans la nature.

Il convient, pour poursuivre, de souligner que cinquante associations voient le montant de leurs subventions, tous arrondissements confondus, augmenter au titre des actions qu'elles ont menées en faveur de la féminisation de leur activité, la mixité dans leur section comme dans leur instance dirigeante, la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination, l'écoresponsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations, le sport-santé, le handisport et le sport adapté, la promotion du lien intergénérationnel et l'inclusion sociale des publics éloignés.

Chers collègues, au regard de tous ces enjeux de santé, d'épanouissement, d'inclusion, d'égalité et de non-discrimination, je vous invite à donner un avis favorable.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Peut-être, pour proposer, en lien avec la question que nous avons posée au début de Conseil, un site de Quidditch dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Je ne sais pas quelle surface est requise par ce sport sur des balais volant ou pas.

Place Sathonay.

En tout cas, oui, soulignons le travail fait par les clubs du 1<sup>er</sup> arrondissement pour ouvrir des sections féminines.

Travail qui part de loin, pour certains, et avec une progression notable.

**Madame Malika HADDAD-GROSJEAN**

Oui, je voudrais juste ajouter que le club Cercle des Chefs d'Atelier a beaucoup travaillé cette question-là.

Il s'est vu doubler sa subvention cette année.

Je voudrais aussi souligner que l'activité du billard, ils l'ont surtout concentrée pour les plus jeunes d'entre nous, pour les personnes qui ont des troubles d'attention liés, notamment, à l'addiction aux écrans, avec des résultats extraordinaires.

À conseiller pour les enfants qui ne lâchent par leurs téléphones et leurs tablettes.

Pratiquez du billard, ce n'est pas très loin de chez nous, c'est juste à quelques mètres du boulevard de la Croix-Rousse ou quelques dizaines de mètres depuis la place Sathonay.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

En haut de la pente, on montera les escaliers pour faire du sport également.

Merci beaucoup.

Je vous propose de voter un avis favorable pour ces attributions de subventions.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Quand même, comme nous le disions en début de Conseil, ayant peu d'équipements sportifs, nous avons aussi moins d'associations et de clubs que d'autres arrondissements et souffrons d'un certain retard qu'il nous convient d'essayer de combler autant que possible pour arriver à des niveaux plus dans la moyenne de la ville de Lyon.

Nous allons passer, à présent, à l'examen de délibérations portant sur la culture.

Je donne la parole à Yves BENITAH pour nous les présenter.

#### **Culture**

**15- 5056 - Yves BENITAH** - Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros Exercice 2023  
Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres - Direction des Affaires Culturelles

Merci, Madame la Maire.

La première de ces délibérations concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général à dix-huit institutions culturelles – institutions culturelles qui sont le pilier de la culture dans notre ville de Lyon –, pour un montant assez conséquent, puisqu'il s'agit d'un montant global de 15 980 400 €.

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat : le soutien à la création artistique évidemment, le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle et des pratiques artistiques amateurs, des coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Cette délibération annuelle permet l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures importantes dans leur champ esthétique et professionnel.

Elles agissent sur le territoire de la Ville en lien avec tous les publics et bénéficient d'une reconnaissance nationale, tant par le soutien d'autres partenaires que par les publics concernés.

Les subventions présentées dans cette délibération pourront être complétées, pour certaines structures, lors du budget primitif de la Ville quand il sera adopté.

Je tiens, quand même, à vous présenter la liste de ces institutions qui structurent notre vie culturelle.

Vous remarquerez que c'est principalement des institutions qui sont sur le champ du spectacle vivant, pas uniquement mais la plupart :

- La première étant l'association Les Nouvelles Subsistances qui perçoit une subvention de fonctionnement de 1 390 000 € ;
- Le théâtre Nouvelle Génération, dans le 9<sup>e</sup>, pour un montant de 613 000 € ;
- Le théâtre de la Croix-Rousse, dans le 4<sup>e</sup>, pour un montant de 636 000 € ;
- La compagnie du théâtre de Guignol pour un montant de 150 000 € ;
- L'association Théâtre du Point du Jour, dans le 5<sup>e</sup>, pour un montant de 300 000 € ;
- La Maison de la Danse, dans le 8<sup>e</sup>, pour un montant de 965 000 € ;
- L'Opéra National de Lyon, qui se trouve dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, pour une première subvention de fonctionnement de 7 000 000€. Une deuxième subvention – je vais lire l'intitulé qui me semble important – pour le versement d'une subvention d'un montant maximum de 3 000 000 €, selon les modalités prévues dans la convention de mise à disposition et la convention d'application financière approuvée le 10 novembre 2022, dans le cadre de la mise à disposition des agents titulaires de la Ville de Lyon exerçant des missions de services publics confiés à l'Opéra National de Lyon. Il me semblait important d'amener cette précision sur cette subvention assez exceptionnelle.
- Le Grame, qui est sur notre arrondissement, pour un montant de 105 000 € ;
- L'association Les Grands Concerts pour un montant de 60 000 € ;
- L'association du Marché Gare, qui vient de rouvrir ses portes, labélisé scène de musiques actuelles, pour un montant de 100 000 € ;
- Le réseau SMAC Périscope, dans le 2<sup>e</sup>, pour un montant de 100 000 € ;
- L'association Arty Farty, dans le 2<sup>e</sup>, qui sont les organisateurs du festival Nuits

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

- sonores, pour un montant de 366 700 € ;
- La SAS Transmission / le Transbordeur pour un montant de 89 700 €.

Excusez-moi, c'est un peu fastidieux, mais je pense que c'est important que les gens se rendent compte où va l'argent public.

- L'association de gestion de la Villa Gillet pour un montant de 250 000 € ;
- L'Institut Lumière, dans le 8<sup>e</sup>, pour un montant de 700 000 € ;
- L'association Musée urbain Tony Garnier pour un montant de 90 000 € ;
- L'association Silk in Lyon pour un montant de 25 000 € ;
- Nous concluons avec l'association Soierie Vivante pour un montant de 40 000 €.

Chers collègues, je vous demande d'approuver cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Pour réveiller un peu l'assistance, je vais changer un peu l'ordre du vote.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Nous avons une abstention.

Merci.

Nous allons poursuivre sur ces délibérations sur la culture avec Quais du Polar.

Je vous redonne la parole, Monsieur Yves BENITAH.

**Monsieur Yves BENITAH**

Je ne vais pas détailler, je vais faire simple. J'espère que ce n'est pas moi qui ai endormi notre assistance et auditoire.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Pas du tout, c'est l'heure, on arrive presque au bout de l'ordre du jour.

**16- 5098 - Yves BENITAH** - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 18<sup>e</sup> édition du festival « Quais du Polar » du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention-cadre - Direction des Événements et Animation

Merci.

Il s'agit d'une attribution d'une subvention de 160 000 € à l'association Quais du Polar pour l'organisation de la 18<sup>e</sup> édition du festival Quais du Polar, que tout le monde connaît bien, qui aura lieu, cette année, du 30 mars au 2 avril.

Chaque année, le festival propose un focus particulier sur un pays ou un continent mis à l'honneur à travers la programmation et l'invitation d'auteurs et d'autrices.

Pour cette prochaine édition, Quais du Polar partira à la découverte du polar espagnol qui, à l'image du polar français, connaît un nouvel essor depuis le milieu des années 2000, jusqu'à devenir un véritable phénomène éditorial et culturel – ce que je confirme en tant que grand lecteur de polar.

Voici quelques chiffres pour présenter le festival :

- Près de 120 auteurs et autrices, de plus de 20 nationalités différentes sont présents ;
- 80 000 festivaliers et festivalières pour l'édition 2022 ;
- Près de 70 lieux occupés sur le territoire à Lyon, en Métropole et en Région ;
- Plus de 30 journalistes présents pour couvrir l'événement.

Voilà, je pense que j'invite tout le monde, en mars, à aller faire un petit tour à cette magnifique manifestation Quais du Polar dont, comme toutes les années, une bonne partie se trouve au Palais de la Bourse, je crois.

Il me semble que c'est dans notre arrondissement.

C'est de l'autre côté, mais bon, c'est tout proche.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Merci.

Chers collègues, je vous demanderais d'approuver cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Nous pourrions faire l'enquête dans les pentes, si elle a bien lieu, comme c'est la tradition.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Pour la délibération suivante sur la convention d'occupation pour Les Subsistances, je vous redonne la parole Monsieur Yves BENITAH.

**17- 5057 - Yves BENITAH** - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit de locaux dénommés « Les Subsistances » situés 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1<sup>er</sup> entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances EI 01 182 - Direction des Affaires Culturelles

Merci, Madame la Maire.

Il s'agit de l'approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit de locaux dénommés « Les Subsistances », situés 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon, dans le 1<sup>er</sup>, entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances.

C'est une délibération que nous tient particulièrement à cœur puisque cette institution culturelle est sur notre arrondissement et joue un rôle, je l'espère, de

plus en plus important sur notre arrondissement.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier situé 8 bis quai Saint-Vincent dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dénommé « Les Subsistances », qu'elle a aménagé pour l'accueil de diverses activités culturelles.

Par ailleurs, elle soutient, depuis 2003, le projet de l'association Les Nouvelles Subsistances dont l'activité s'exerce en direction de l'émergence de nouveaux langages artistiques à Lyon, en particulier dans le domaine des arts vivants.

En conséquence, la Ville a accueilli sa structure dans une partie des locaux dudit site.

Cette décision s'est concrétisée par la signature entre la Ville et l'association d'une convention de mise à disposition de locaux, dont les termes viennent à échéance le 27 janvier 2023.

La dernière convention d'objectifs a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 janvier 2020, pour une durée de 3 ans.

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2026 est présentée par actes séparés lors de ce même Conseil municipal.

Le projet développé par l'association pendant la durée de ce conventionnement favorise l'accueil de la scène contemporaine dans toute sa diversité, favorisant à la fois la révélation de talents régionaux et la consécration de figures internationales.

L'accueil d'artistes étrangers proposant au public de tout âge et toutes catégories sociales des expérimentations artistiques à chaque étape de la création, notamment dans le domaine des pratiques amateurs.

J'arrêterais là.

Je tenais simplement à signaler, qu'avec Madame la Maire, nous avons visité les ateliers de pratiques amateurs des Beaux-Arts.

Vous savez que les Beaux-Arts se trouvent sur ce tènement des Subsistances.

Nous avons enregistré l'inquiétude de la direction et de la directrice des Beaux-

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Arts puisque, vous savez, que ces pratiques amateurs vont, maintenant, rejoindre ce site-là et qu'il y avait un certain nombre de travaux qui étaient posés.

Ils sont, depuis leur création, dans les locaux de l'ancien Centre d'échanges de Perrache qui va être rénové.

Nous allons relayer leur inquiétude du fait de ne pas savoir puisque, effectivement, ils seront coincés entre les travaux de la gare de Perrache et les futurs travaux qui auront lieu dans Les Subsistances.

Nous avons décidé, avec Madame la Maire, de pouvoir interroger la Métropole pour savoir combien de temps pourraient-ils rester en attendant que les travaux de Subsistances puissent se réaliser et être accueillis dans de bonnes conditions.

Je pense qu'on aura l'occasion de reparler de ce sujet qui est important et qui, à titre personnel, me tient à cœur sur cette question des pratiques amateurs en matière d'arts plastiques.

Merci.

Pour conclure, je demande à mes collègues un avis favorable pour cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Juste un point de précision, dans la convention d'occupation temporaire qui est disponible en annexe sur la plateforme, c'est une convention à titre gratuit et qui prévoit également un forfait de 60 000 € pour les fluides.

Une part des fluides reste à la charge de l'occupant, ce qui est aussi, bien sûr, une préoccupation dans le programme d'extension et de rénovation du site qui inclut un volet isolation thermique qui est important.

S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

**Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023**

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

Nous passons à la délibération suivante portant sur la restauration de tableaux.

Je vous redonne la parole Monsieur Yves BENITAH.

**Monsieur Yves BENITAH**

Il me semble qu'il y avait une autre délibération juste avant : la 5035.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Tout à fait.

La gratuité des nocturnes étudiantes.

**18- 5035 - Yves BENITAH** - Approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'art - Direction des Affaires Culturelles

En plus, une belle délibération.

Il s'agit de l'approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante qui aura lieu le 19 mars 2023 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art Contemporain de Lyon dans le cadre du pôle des musées d'arts.

Pour la première fois, le Musée des Beaux-Arts s'associe au Musée d'Art Contemporain dans le cadre du pôle des musées d'arts pour organiser, en commun, l'édition 2023 de la nocturne étudiante, le 16 mars, de 18 h 30 à 23 h 00, dans les deux établissements.

Cette extension de la nocturne aux deux musées du pôle permettra au Musée d'Art Contemporain de Lyon d'accueillir ce fort effectif de public étudiant grâce à

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

cette synergie, et au Musée des Beaux-Arts d'élargir encore le périmètre de sa nocturne.

Pour rendre l'événement encore plus attractif, il est proposé la gratuité d'entrée des étudiants à cette nocturne.

Les autres visiteurs, non-étudiants, c'est-à-dire nous, s'acquitteront d'un droit d'entrée de 5 €.

Je vous demande d'approuver cette délibération qui est plutôt sympathique.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Notez bien la date du 16 mars pour cette nocturne au Musée des Beaux-Arts.

Je vous redonne la parole pour, cette fois, la restauration des tableaux.

**19- 5030 - Yves BENITAH** - Opération n° 01017519 « Église Saint-Bruno-les-Chartreux : conservation préventive et curative du mobilier » - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire de l'AP 20005/2015-1 - lancement de la phase 2 portant sur la restauration du tableau « L'Assomption de la Vierge », classé au titre des Monuments Historiques - Approbation du plan de financement prévisionnel et d'une convention de partenariat-offre de concours entre l'Association « Église Saint-Bruno, Splendeur du Baroque » et la Ville de Lyon - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Direction des Affaires Culturelles

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Il s'agit d'une délibération concernant une opération avec l'église Saint-Bruno-les-Chartreux, conservation préventive et curative du mobilier.

C'est plutôt technique, je n'ai pas tout bien compris mais je vous la livre telle quelle.

Adaptation du montant de l'opération affectation complémentaire de l'AP.

L'ensemble de la phase 2 portant sur la restauration du tableau « L'Assomption de la Vierge » classé au titre des Monuments Historiques.

Approbation du plan de financement prévisionnel et d'une convention de partenariat-offre de concours entre l'association église Saint-Bruno Splendeur du Baroque et la Ville de Lyon.

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Je crois que j'en resterai là.

Quelque chose d'assez technique, effectivement, participer à la restauration de ce patrimoine est important.

Je vous demanderais de bien vouloir approuver cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Simplement pour rappel, cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention sur la restauration du patrimoine de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux pour laquelle nous avons déjà voté des délibérations antérieurement.

Il s'agit d'une des phases de cette opération plus large sur ce patrimoine du baroque et qui concerne, spécifiquement, la restauration de ces tableaux.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous donne la parole, Monsieur Noé FROISSART.

**Monsieur Noé FROISSART**

Merci, Madame la Maire.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Merci, cher collègue, pour la présentation de la délibération.

Comme vous le disiez, Madame la Maire, c'est à nouveau une délibération sur l'église Saint-Bruno.

Je ne souhaite pas forcément intervenir sur ce sujet spécifiquement du tableau mais, de manière générale, sur ce sujet.

En l'occurrence, c'est une délibération pour obtenir une subvention, vous me direz que c'est plutôt pratique mais c'est ce qui nous permettra d'engager des fonds pour la restauration d'un tableau.

Engager 60 000€, vous allez me dire, 60 000€ à l'échelle du budget d'une collectivité ce n'est pas énorme.

C'est à peine un demi-dîner de Laurent WAUQUIEZ, goûter des sommets, tout au plus.

Mais, tout de même, c'est 60 000 € qui s'ajoutent à quelques centaines de milliers d'euros qui s'ajoutent à quelques millions d'euros déjà versés.

La Ville de Lyon est là un peu bloquée parce qu'on a une convention signée avec l'État par la précédente municipalité.

La Ville de Lyon avait pris des engagements auprès de l'État.

La Ville de Lyon est en train de tenir ses engagements.

On a, également, un certain nombre d'engagements, l'accord de Paris est un engagement, le fait qu'il n'y ait personne dans la rue est un engagement, il y a beaucoup d'engagements que l'on tient ou que l'on ne tient pas.

Je comprends complètement les raisons de l'Hôtel de Ville sur pourquoi est-ce qu'on respecte cela, pour avancer sur plein d'autres choses.

Respecter la parole auprès de l'État permet d'avoir le soutien de l'État sur d'autres choses.

À titre personnel, cela devient un peu compliqué de continuer à verser autant d'argent public dans des restaurations qui ne me paraissent pas prioritaires vu les

enjeux sociaux du moment et vu les engagements de transition écologique également.

Il me semble que c'est de l'argent que l'on pourrait mettre plus utilement ailleurs.

À ce titre-là, j'ai un peu du mal à m'associer à cette délibération.

Je comprends, à nouveau, les raisons de l'Hôtel de Ville dans le lien qui nous unit avec l'État.

Je le partage, c'est pourquoi je ne voterai pas contre, mais je ne voterai pas pour non plus et je vais simplement m'abstenir.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ?

J'apporterai, peut-être, un petit complément puisque sur la précédente délibération, il avait été question, non pas seulement de la convention avec l'État mais également avec la Fondation Saint-Irénée.

Le démarrage de cette opération de restauration patrimoniale est véritablement la mobilisation d'amoureux du patrimoine, de citoyens, citoyennes et mécènes qui ont souhaité que les collectivités s'engagent, *a minima*, à hauteur de ce qu'eux mettaient au pot pour la rénovation de ce patrimoine-là.

Il y a là un véritable enjeu de la collectivité vis-à-vis de ces mobilisations d'amoureux du patrimoine et des engagements auxquels elles ont amené les collectivités.

Les questions que vous soulevez amènent aussi à interroger l'engagement citoyen en faveur des autres enjeux que vous avez soulevés, du respect de la trajectoire climatique en particulier, de la biodiversité ou d'autres sujets.

Il pourrait être utile que ce type de mobilisation citoyenne conduise les collectivités à prendre des engagements aussi forts sur les thématiques que vous soulevez et dont vous soulevez l'urgence.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Ceci dit, je propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Nous avons deux abstentions pour cette délibération.

Je vous en remercie.

Nous avons une dernière délibération à l'ordre du jour, qui est une délibération technique corrigeant une erreur sur une précédente délibération portant sur la zone à faibles émissions.

Je vous donne la parole, Jean-Christian MORIN, pour nous présenter cette rectification modeste.

### **Mobilités**

**20- 5171 - Jean-Christian MORIN** - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle - Direction de la Mobilité Urbaine

Oui, qui va corriger deux erreurs factuelles que l'on pourrait presque qualifier de typographiques avec des inversions de lignes dans la grille de remboursement et de facturation.

Celle qui vous est présentée aujourd'hui a été vérifiée cinq fois.

L'auteur de la boulette de la dernière fois s'est fait taper sur le bout des doigts mais avec bienveillance.

Également, une inversion sur les tarifs de professionnels de santé où « au-delà de 120 visites par an » et « en deçà de 120 visites par an » avaient été inversés.

Vu la technicité forte de cette convention, je ne vais pas m'étendre plus en avant et vous demander de la soutenir sans réserve.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention sur ce sujet technique, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Merci pour ce vote *pour* à l'unanimité qui nous permet de clore, avant 20 h 00, cet ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

Je vous demande encore quelques minutes d'attention pour parler de l'agenda à venir.

Cet agenda, vous le trouvez dans le journal *Mon premier*.

C'est l'occasion, pour moi, de vous indiquer la sortie du dernier numéro qui est disponible dans les structures et commerces de proximité, la mairie, la bibliothèque, les centres sociaux, les écoles, votre boulangerie, votre épicerie de proximité.

Un certain nombre d'événements sont indiqués à l'agenda.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 8 mars.

Parmi les événements dans l'agenda, je souhaitais proposer à Madame Laurence BOFFET de mettre, peut-être, en lumière ceux portant sur la solidarité internationale, puisque nous en aurons plusieurs à venir.

**Madame Laurence BOFFET**

Oui, alors, outre que vous devrez suivre tout ce qui se passera concernant les un an du démarrage de la guerre en Ukraine, je ne détaillerai pas ce soir, deux événements, parmi d'autres, mais deux événements importants.

Un qui se tient le 27 janvier, ici-même en salle du conseil, on fera le point avec

## Procès-Verbal CA - Mercredi 11 janvier 2023

Amitiés Kurdes sur la situation des Kurdes de Syrie, en particulier, à l'occasion de l'anniversaire de la libération de la ville de Kobané des mains de Daesh.

C'est un point très important que l'on fera ce soir-là.

Une autre conférence importante, c'est le 16 mars – il y a plusieurs choses le 16 mars – qui concerne cette fois-ci les Iraniennes avec Shahla SHAFIQ qui nous fait l'amitié de venir pour cette conférence, qui est une sociologue féministe iranienne très importante et une essayiste.

Vraiment, venez la découvrir le 16 mars, elle nous parlera des femmes iraniennes comme nul autre, j'ai envie de le dire comme cela.

Je pense qu'on aura aussi pas mal de témoignages à l'occasion de cette soirée.

Deux grandes actions sur cette région-là, l'Iran et la Syrie, c'est tout dans le même coin, pas pour les mêmes choses, mais je vous engage à venir soutenir ces populations qui sont dans des grandes difficultés aujourd'hui sur le plan démocratique.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Petite rectification, le 8 mars sera la journée internationale des droits des femmes.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 1<sup>er</sup> mars.

**Madame Laurence BOFFET**

La conférence, évidemment, elle se tient dans le cadre des journées autour du 8 mars.

Ce n'est pas exactement le 8, c'est le 16.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noé Froissart', written in a cursive style.

